

CONTOURNEMENT SUD DE BOURG-EN-BRESSE

LE DÉPARTEMENT CHOISIT D'AVANCER ET LANCE DE NOUVELLES ÉTUDES

Le contournement périurbain de l'agglomération burgienne est actuellement composé de 3 sections (ouest, nord et est) de type « rocades ». La liaison sud repose, quant à elle, sur un réseau routier secondaire qui traverse la forêt de Seillon et qui n'est pas adapté au trafic qu'il supporte. Des études préliminaires avaient été lancées en 2005 sans qu'elles ne débouchent ensuite sur des suites concrètes avec la précédente majorité départementale.

Compte-tenu de l'évolution du trafic, de l'impact de la réalisation de la rocade sud-est et des problématiques de sécurité et d'accroissement des flux en zone urbaine sur le secteur sud de Bourg, il convient de relancer des études complémentaires afin de mesurer précisément l'évolution des flux à l'œuvre sur la partie sud-ouest de ce contournement.

Aussi, le Département et Grand Bourg Agglomération sont convenus de lancer de nouvelles hypothèses d'aménagements routiers sur le secteur sud ainsi que leur opportunité, pour améliorer la situation actuelle, sécuriser les déplacements de tous et maintenir la destination récréative de la forêt de Seillon. Ces études sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ain.

La Direction des routes du Département a été chargée de piloter ces études sur la base d'un diagnostic externalisé et d'une étude d'opportunité qui consiste, dans un premier temps, à étudier les flux de circulation (origine/destination) actuels et projetés, puis à envisager l'itinéraire le plus adapté.

- **1^{re} phase** : état des lieux du trafic « origine/destination »
- **2^e phase** : analyse de 3 ou 4 itinéraires possibles
- **3^e phase** : analyse multicritères (critères environnementaux, réglementaires et financiers)

Calendrier

- **Juin 2022** : élaboration du cahier des charges de l'étude d'opportunité, en concertation avec Grand Bourg Agglomération
- **De septembre à décembre 2022** : montage du dossier de consultation des entreprises, choix du prestataire chargé de l'enquête
- **De janvier à février 2023** : préparation de l'enquête
- **De février à avril 2023** : enquête de trafic
- **Mai 2023** : formalisation provisoire de l'étude de trafic et présentation au maître d'ouvrage ;
- **Mai à août 2023** : finalisation du rapport définitif de l'étude de trafic, études préliminaires de 3 à 4 solutions d'itinéraires
- **Septembre 2023** : présentation de l'étude d'opportunité

Coût / Financement

Le coût de l'étude est estimé à **70-80 k€ HT**. Elle sera financée à **60% par le Département de l'Ain** et à **40% par Grand Bourg Agglomération**.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr

